



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 34346

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense pourquoi il a estimé nécessaire de changer de numéro le 6e régiment étranger de génie, le faisant devenir 1er régiment étranger de génie, tout en en faisant l'héritier des traditions du 6e REG.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées et la priorité accordée à la projection des forces par la loi de programmation militaire 1997-2002 conduisent l'armée de terre à modifier profondément son organisation. Dans ce cadre, il est apparu nécessaire d'adapter les appellations de certaines formations restructurées. Ainsi, le 6e régiment étranger de génie (REG) porte désormais l'appellation de 1er REG. Cette décision résulte de la création d'un deuxième REG et permet au 1er REG de faire valoir sa caractéristique de REG le plus ancien. Les armées sont très attachées aux valeurs qui assurent leur cohésion et renforcent leur lien avec la nation. Elles sont, en outre, soucieuses de conserver et de transmettre les traditions léguées par l'histoire. C'est avec ce souci que le ministre de la défense a décidé d'instituer le 1er REG héritier, par filiation indirecte, du 6e REG, car les militaires qui appartiennent à cette unité constituent l'ossature du 1er REG. De la même façon, le 6e régiment étranger d'infanterie, la garde du patrimoine de cette unité lui est également confiée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34346

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5211

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6162